



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2026.02.6

du Conseil communautaire du 19 février 2026

Budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Gestion des investissements pluriannuels.

Création et révision annuelle des Autorisations de programmes et des Crédits de paiement (AP-CP) pour l'exercice 2026.

Date de la convocation : 5 février 2026

Date d'affichage : 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Martine SCHMIT, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine WALLET, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Benoît RIBERT, Mme Martine BELLIER, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Patrice BERQUET, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Elodie DEZECOT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, M. Moncef ELACHECHE, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Dorothée BILGER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Marie BOELLE, M. Pierre SOUDRY, Mme Lucie LONCLE DUDA.

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Stéphane GRASSET), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Caroline DOUCERAIN (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. Patrice BERQUET), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Bruno DREVON (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Christophe

KONSDORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. François DARCHIS (pouvoir à M. Michel BANCAL).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-36, L.5216-5, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégations de services publics (DSP)) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.06.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022 portant sur la dissolution au 1er juillet 2022 des budgets annexes assainissement « Marchés » et « DSP » et leur intégration dans le budget annexe assainissement « Régie » de la communauté d'agglomération, dénommé désormais « budget annexe assainissement » ;

Vu la délibération n° D.2024.04.08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2024 relative à la révision des montants des autorisations de programme suivantes : AP n°2022-001A d'un montant révisé à 9 600 000 €, AP n°2023-001A d'un montant révisé à 6 400 000 € et création de l'AP n°2024-001A d'un montant de 4 482 000 € ;

Vu la délibération n° D.2025.04.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} avril 2025 relative à la création de l'AP n°2025-001A d'un montant de 5 387 000 € et la révision des échéanciers des crédits de paiement ;

Vu les crédits prévus au budget 2026 pour le financement de ces AP ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc voté le 26 novembre 2024.

- L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des AP-CP permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité. Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

- L'objet de la présente délibération est multiple et se décline ainsi en synthèse :

- créer une nouvelle autorisation de programme pour les travaux d'assainissement 2026 d'un montant de 4 513 000 € (AP n° 2026-001A) ;

- réviser l'échéancier prévisionnel des AP n°2022-001A, n°2023-001A, n°2024-001A et n°2025-001A en Crédits de Paiement (CP) du budget assainissement de la communauté d'agglomération.

Il est rappelé que l'assainissement des communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr l'Ecole est géré par le syndicat Hydreaulys.

- **Création d'une nouvelle AP pour les travaux 2026**

Il convient de créer une AP de 4 513 000 € pour les travaux d'assainissement à engager en 2026 sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le détail des travaux prévus par commune est indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° programme	Commune	Libellé	Montant au 19/02/2026 (AP)
OP2601	Bièvres	Interconnexion réseaux collecte / SIAVB Sygrie	50 000,00 €
OP2602	Châteaufort	Rue de la Tour : réhabilitation	270 000,00 €
OP2603	Noisy	Reprise poste de refoulement ZAC Montgolfier	432 000,00 €
OP2604	Noisy	Chemin de l'Erable : stockage en amont du poste de refoulement	1 780 400,00 €
OP2605	Noisy	Aval RD307 : chemisage des branches sud	705 000,00 €
OP2606	Versailles	Rue de Montbauron : chemisage de la canalisation	385 000,00 €
OP2607	Viroflay	Rues Gaillon, Bossuet, Massenet & Racine : réhabilitation	780 000,00 €
OP82	VGP	Travaux rues diverses	110 600,00 €
	AP 2026-001A	TOTAL ASSAINISSEMENT 2026	4 513 000,00 €

Cette nouvelle AP aura l'échéancier des CP suivant :

AP N°	2026-001A
Objet	Travaux d'assainissement 2026
CP réalisés avt 2026	
CP 2026	2 000 000,00 €
CP 2027	1 000 000,00 €
Reste à financer	1 513 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	4 513 000,00 €

- **Révision de l'échéancier des crédits de paiement**

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la consommation des CP sur l'exercice 2025 des AP relatives aux travaux d'assainissement 2022, 2023, 2024 et 2025.

AP N°	2022-001A	2023-001A	2024-001A	2025-001A	Total CP par exercice
Objet	Travaux d'assainissement 2022	Travaux d'assainissement 2023	Travaux d'assainissement 2024	Travaux d'assainissement 2025	
CP réalisés avt 2025	7 367 160,98 €	2 395 852,02 €	441 296,49 €		10 204 309,49 €
CP 2025	1 345 343,00 €	1 952 094,00 €	1 865 563,00 €	1 220 000,00 €	6 383 000,00 €
CP réalisés en 2025	743 193,15 €	1 670 935,05 €	1 381 315,79 €	920 733,47 €	4 716 177,46 €
Reste à financer	1 489 645,87 €	2 333 212,93 €	2 659 387,72 €	4 466 266,53 €	10 948 513,05 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	9 600 000,00 €	6 400 000,00 €	4 482 000,00 €	5 387 000,00 €	25 869 000,00 €
N° délibération et date fixant le montant de l'AP	N°D.2024.04.8 du 2/04/2024	N°D.2024.04.8 du 2/04/2024	N°D.2024.04.8 du 2/04/2024	D.2025.04.6 du 01/04/2025	

Il convient de réviser l'échéancier pluriannuel des AP au vu du bilan des consommations 2025 et des prévisions de décaissement 2026.

Les CP des exercices 2027 restent indicatifs à ce stade.

AP N°	2022-001A	2023-001A	2024-001A	2025-001A
Objet	Travaux d'assainissement 2022	Travaux d'assainissement 2023	Travaux d'assainissement 2024	Travaux d'assainissement 2025
CP réalisés avt 2026	8 110 354,13 €	4 066 787,07 €	1 822 612,28 €	920 733,47 €
CP 2026	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €
CP 2027	489 645,87 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Reste à financer	0,00 €	333 212,93 €	659 387,72 €	1 466 266,53 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	9 600 000,00 €	6 400 000,00 €	4 482 000,00 €	5 387 000,00 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de créer une autorisation de programme pour les travaux d'assainissement 2026 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'un montant de 4 513 000 € (AP n°2026-001A) ;
- 2) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel suivant, en euros, pour l'ensemble des AP-CP du budget assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP N°	2022-001A	2023-001A	2024-001A
Objet	Travaux d'assainissement 2022	Travaux d'assainissement 2023	Travaux d'assainissement 2024
CP réalisés avt 2026	8 110 354,13 €	4 066 787,07 €	1 822 612,28 €
CP 2026	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
CP 2027	489 645,87 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Reste à financer	0,00 €	333 212,93 €	659 387,72 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	9 600 000,00 €	6 400 000,00 €	4 482 000,00 €
N° délibération et date fixant le montant de l'AP	N°D.2024.04.8 du 2/04/2024	N°D.2024.04.8 du 2/04/2024	N°D.2024.04.8 du 2/04/2024

AP N°	2025-001A	2026-001A	Total CP par exercice
Objet	Travaux d'assainissement 2025	Travaux d'assainissement 2026	
CP réalisés avt 2026	920 733,47 €		14 920 486,95 €
CP 2026	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	7 000 000,00 €
CP 2027	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	4 489 645,87 €
Reste à financer	1 466 266,53 €	1 513 000,00 €	3 971 867,18 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	5 387 000,00 €	4 513 000,00 €	30 382 000,00 €
N° délibération et date fixant le montant de l'AP	D.2025.04.6 du 01/04/2025		

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.